

Communiqués

→ Dépôt du permis de construire SEM LEA

Le permis de construire du projet de parc photovoltaïque est déposé !

Le 11 avril, la Société de projet Pont d'Ain Énergies, portée par VALOREM et la SEM LÉA, a déposé en mairie le permis de construire pour le projet de parc photovoltaïque, toutes les études (environnementales, paysagères, raccordement) ayant été finalisées. La Direction Départementale des Territoires de l'Ain a désormais la charge de l'instruction du dossier. Le projet dans sa version finale a également pu être présenté aux habitants venus à la rencontre des porteurs du projet lors de la réunion d'échanges du 04 avril 2023. La prochaine étape pour le projet est donc une enquête publique, espérée pour la rentrée prochaine.

Pour rappel, ce projet prend place sur la zone des Maladières, initialement prévue pour accueillir la création de 500 logements. Après une réévaluation de l'aléa inondation en 2017, ce projet a été annulé. VALOREM et la SEM LÉA ont donc développé un projet de parc photovoltaïque pour apporter une issue vertueuse et économique à cette friche artificialisée. Tirant parti de l'énergie solaire grâce aux panneaux solaires répartis sur 14Ha, cette centrale aura une puissance de 10,2 Mwc, soit la consommation électrique annuelle de 3200 foyers. Un sentier d'aménagement piéton est prévu afin de créer une continuité de cheminement entre le quartier du Blanchon et la zone artisanale au Sud, ainsi que des aménagements paysagers en bordure du parc.



Les habitants du quartier du Blanchon ont pu rencontrer les porteurs du projet de parc photovoltaïque le 04 avril 2023 à la mairie de Pont d'Ain.

De gauche à droite : Jean-Marc Jeandemange, Lara Brouillet (VALOREM), Alexis Morin (VALOREM), Éric Berthet (SEM LÉA)
(Source : SEM LÉA)



La mairie met à disposition un registre afin de recenser les personnes vulnérables vivant à domicile.

Cette inscription peut être à l'initiative des personnes elles-mêmes, de leurs proches ou d'un tiers.

Les données peuvent être utilisées par les services sociaux et sanitaires pour organiser un contact périodique avec les personnes vulnérables répertoriées en cas de mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence.

Un registre pour aider les personnes fragiles ou isolées en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, inondations, épidémies...).

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

- Mouiller son corps et se ventiler
- Ne pas boire d'alcool
- Éviter les efforts physiques
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



Pour info

La salle des fêtes sera en travaux courant du deuxième semestre 2023. Pas de manifestation, ni de cinéma durant cette période.

Pour suivre l'actualité de l'association **AU FIL DES KARAOKES**, vous pouvez vous abonner sur la page Facebook Gilles Bonant Production, où il est annoncé les karaokés dans les bars aux alentours et aussi cet été au camping de Priay, les vendredis soir.

Les prélèvements pour le don du sang s'effectueront de nouveau à la salle des fêtes de Pont d'Ain en attendant les travaux.



Cérémonie du 8 mai

Communiqués



Cérémonie du 19 mars



Loto Boules d'Oussiat | 15 avril



Prix du souvenir du 8 mai 2023



Alerte ambrosie

C'est de nouveau la saison de l'ambrosie, Agissons ensemble pour préserver notre santé !

LUTTER CONTRE L'AMBROISIE

LA REPÉRER ET L'ARRACHER AVANT FLORAISON

LA SIGNALER
WWW.SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR

CONTACTER VOTRE RÉFÉRENT
AMBROISIE EN MAIRIE

Ce bulletin est le bulletin de tous les Pondoinois. Mairie ☎ 04 74 39 06 99 ✉ mairie@pontdain.fr

Directeur de publication : Jean-Marc Jeandemange, maire / Conception : Karima Rabéhi, commission communication / Réalisation Armano Studio Ambérieu en Bugey
Imprimé sur papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.



Théâtre | 30 avril



Matinée de l'emploi organisée par Pôle emploi
5 mai 2023

EXPRESSION MINORITAIRE

Une présentation du projet hydroélectrique sur l'Ain à Oussiat a été faite au conseil municipal le 24 avril dernier par le responsable de la centrale. Une nouvelle centrale sera construite à la hauteur du barrage d'Oussiat. Les travaux s'échelonnent jusqu'en mai 2024. Une réunion avait déjà eu lieu en novembre 2021 pour présenter le projet aux différents acteurs impliqués dont la mairie. Le gestionnaire de la centrale avait proposé de vendre le canal pour l'euro symbolique. Aucun des acteurs n'a voulu se positionner. La décision a été prise d'assécher le canal, d'en aménager les abords pour limiter l'accès à tous véhicules et de le végétaliser sur les 1200 mètres de sa longueur.

La société se dit ouverte à toute proposition d'aménagement du canal. Ne pouvant être remplacé par le fait de nombreuses contraintes écologiques, liées aux possibles crues de l'Ain (zone rouge) nécessitant une réserve tampon en cas de crue, mais aussi financières, les possibilités d'aménagement semblent limitées. Quant aux bâtiments de la centrale actuelle, ils seront vendus en différents lots.

Toutefois, nous observons et regrettons qu'aucune information et discussion n'aient été engagées à ce sujet depuis 2021 avec les conseillers municipaux, ce qui nous interroge sur le rôle des conseillers et du conseil.

Nous restons cependant attentifs et serons présents aux prochaines réunions qui pourraient être organisées à ce sujet.



PONT-D'AINFORM !

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE N°17 - JUIN 2023

Tous les vendredis de juin et juillet sur le quai Justin Reymond

Nouveaux horaires :
de 18 h 30 à 22 h 30

Rappel : le stationnement sera interdit sur le quai à partir du n° 13 de la rue (Quai Justin Reymond) à partir de 17h et la route sera fermée à la circulation à 17h45.

Les Nocturnes Pondoises

LE RETOUR...

TOUR de France

La commune recevra le tour de France 2023 le **jeudi 20 juillet 2023.**

Le passage de la course entraînera une fermeture totale de la RD 1075 de 13h30 à 17h30 et il ne sera pas possible ni de l'emprunter ni de la traverser pendant ce laps de temps. **Veillez à prendre vos dispositions pour vos déplacements, aucune exception ne sera faite.**

18^e ÉTAPE

Moutiers - Bourg-en-Bresse - Passage de la caravane publicitaire à Pont d'Ain à 15h08 et passage estimatif du peloton à 16h59.

À vos agendas !

► DIMANCHE 20 AOÛT Course de stock-car



Édito

Chères Pondoises et chers Pondoinois,

Depuis octobre 2020, l'équipe municipale est au travail, avec détermination, dans le respect de ses engagements.

Les élus et les agents municipaux travaillent ensemble et sont plus que jamais mobilisés pour garantir des services publics de qualité pour tous et ainsi, mieux vous accompagner au quotidien.

Aujourd'hui, nous souhaitons vous rendre compte en transparence des engagements qui ont été tenus. Lancement de la construction du nouveau groupe scolaire (trois architectes travaillent actuellement sur l'esquisse), fin des travaux et mise en service fin juin 23 de la nouvelle station d'épuration, suivi du dossier « des Maladières », lancement de la révision du PLU, mise en place d'équipements sportifs, réfection de trottoirs, réfection de l'ensemble des bancs de la commune, équipement des écoles en matériel informatique, recrutement d'un policier municipal, nouvelle formule du bulletin communal et diffusion d'un bulletin annuel, animation l'été avec les « Nocturnes Pondoises », adhésion à petites villes de demain (financement de faisabilité de projets futurs), retour des conscrits dans la commune, cinéma rural... Voilà quelques illustrations, parmi beaucoup d'autres, de notre action. Aussi, nous devons sans cesse redoubler d'efforts et d'imagination pour apporter de vraies réponses à vos justes attentes et faire de Pont-d'Ain une ville apaisée et tournée vers l'avenir. À nous de continuer sur cette voie ! Beaucoup reste à faire, d'autant que les différentes crises politique, climatique, énergétique, sanitaire, économique et sociale qui frappent le monde ajoutent à la complexité de notre société. Ce travail considérable déjà bien mené se poursuit aujourd'hui avec la même détermination, toujours à l'écoute de vos préoccupations, dans le respect de votre confiance.

Mais la période estivale n'est pas une période de repos et de détente pour tous. Elle sera aussi mise à profit par les agents municipaux afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire, en réalisant notamment les travaux indispensables dans nos écoles, gymnase et équipements publics pour apporter à nos enfants des conditions d'apprentissage optimales, merci à eux.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !

Le Maire



Le budget primitif 2023 a été voté au Conseil municipal du 27/03/2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Impôts Locaux

- Impôts et taxes : 1 505 000 €
- Dotation État : 407 000 €
- Autres recettes...

2 254 030,00 €

- * Masse salariale communale : 787 200 €
- Fluides (eau, électricité...) fournitures, prestations, entretien... : 653 500 €
- Intérêts de la dette : 52 000 €
- Subventions aux associations : 11 500 €
- Service à la population etc...

2 254 030,00 €

RECETTES

DÉPENSES



BUDGET



- Excédents d'investissement 2022 : 2 112 578,66 €
- Excédents de fonctionnement 2022 : 495 797,76 €
- Taxe d'aménagement : 20 000 €
- Emprunt : 0 €
- Autres recettes
- Subventions etc...

3 087 876,42 €

- Dépenses d'équipement : 2 620 697,19 €
- Remboursement capital d'emprunt : 165 000 €
- Reste à réaliser 2022 : 301 079,23 €
- Dépenses imprévues etc...

3 087 876,42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

277 067,86 €

Recettes d'exploitation : ventes/prestations de services (133 000,00 €), amortissement des subventions reçues (47 155,28 €), excédent antérieur reporté (56 912,58 €), subvention budget principal (40 000 €).

DÉPENSES

277 067,86 €

Dépenses d'exploitation : charges à caractère général (32 500 €), gestion courante (3 300 €), charges financières (63 738,07 €), charges exceptionnelles (500 €), dotations aux amortissements (84 680,81 €), dépenses imprévues (4 348,98 €), virement à la section investissement (88 000 €)



3 929 550,62 €

Recettes d'investissement : Subv. d'équipement (1 031 966 €), Emprunts (400 000 €), virement de la section d'exploitation (88 000 €), amortissements (84 680,81 €), op. patrimoniales (0 €), excédent inv. reporté (2 253 520,56 €).

3 929 550,62 €

Dépenses d'investissement : remboursement d'emprunt (96 000 €), travaux (10 000 €), immobilisations en cours (260 000 €), opérations travaux STEP (6 024 000 €), dépenses imprévues (9 359,41 €), amortissement subventions reçues (46 382,74 €), op. patrimoniales (8 770,50 €).



RECETTES

7 065,40 €

- * Concessions funéraires : 1 100 €
- * Subventions communes : 3 000 €
- * Excédent 2022 reporté : 2 965,40 €

DÉPENSES

7 065,40 €

- * Fêtes et cérémonies : 4030 €
- * Secours d'urgences : 500 €
- * Aides : 535,40 €
- * Subventions aux associations caritatives : 2000 €



Pour info

La biodiversité

Certains chemins de la commune ne seront pas entretenus afin de maintenir la biodiversité.



Le club de l'amitié

Le club de l'amitié de Pont d'Ain a été dissout suite à la non reprise par les membres du bureau.

En accord avec les adhérents, le montant en banque (4400€), a été versé en totalité à la ligue de la recherche contre le cancer du département de l'Ain.

Avis

Des plants ont été dérobés en bordure des trottoirs d'Oussiat. Avis aux voleurs : merci de nous communiquer vos coordonnées afin que les administrés puissent les admirer dans vos jardins !

